

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AOUT 2020 A 20H00

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : Mr David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1^{er} adjoint), Mr Patrick Charles (conseiller municipal), Mr Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint), Mr Pierre-Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3^{ème} Adjoint), Mr André Derory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mr Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Guillaume Chavaren (2^{ème} adjoint)

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

1) COMMISSION DES IMPOTS

Le conseil propose 12 titulaires et 12 suppléants :

<u>Titulaires</u> :	<u>Suppléants</u> :
DERORY André	CHAVAREN Guillaume
DESCHAMPS Lucie	GUERREAU Stéphane
CHARLES Patrick	DECOMBE Pierre-Henri
DEYGAT Françoise	RONDEL Monique
MARCOUX Serge	BROT Françoise
BESSAY Audrey	PELISSON Jean-Luc
POYET Geneviève	MEUNIER Eric
CHAVAREN Philippe	BEAL Claudie
LAURENDON Johan	LAURENDON Agnès
PELARDY Julia	CHAVAREN Julien
DECOMBE Jocelyne	GRAS Noémie
RONDEL Noélie	BESSAY Agnès

Le service des impôts tirera au sort 6 titulaires et 6 suppléants parmi cette liste.

2) AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR REGLER DES FACTURES

DECISION : *Le conseil vote à 11 voix pour, pour autoriser le maire à régler des factures pour un montant inférieur à 3000€.*

3) DELEGATION CLECT

Le conseil doit présenter 1 titulaire et 1 suppléant

DECISION : *Titulaire : BUISSON DAVID*

Suppléante : BESSAY AUDREY.

4) FEU D'ARTIFICE 2021

La fête patronale étant annulée le feu d'artifice est reporté à 2021.

La société de feu d'artifice nous demande si nous pouvons lui verser un acompte pour l'aider à traverser la crise sanitaire.

Le conseil municipal vote à 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention pour un acompte de 400€.

5) CHANGEMENT DU PORTAIL « CHEZ JACQUES »

Loire forez nous demande de remplacer le portail du dépôt.

Le conseil municipal a demandé 3 devis :

Loire-forez : 3034€ht

Faure Philippe : 2667€ht

Damon Didier : 2022€ht

L'entreprise Damon Didier est retenue.

6) PORTILLON LOGEMENT MICRO CRECHE

Les locataires du logement situé au dessus de la micro crèche nous demandent de rehausser le portillon d'accès à la terrasse.

Le conseil municipal a demandé 2 devis :

SAS TECHNEAUJET CSF : 2500€ht

Damon Didier : 136€ht

L'entreprise Damon Didier est retenue.

7) INSTALLATION ELECTRIQUE SALLE DES FETES

Plusieurs remarques concernant l'éclairage du bar de la salle des fêtes on été apportées. Le conseil a demandé un devis à l'entreprise Derory électricité froid pour rajouter un néon. Le devis est de 395€ HT.

Charles Patrick se renseigne pour plus d'informations.

8) LOCATION DU BUREAU RDC DE LA MAIRIE

Maitre Marcoux a arrêté la location du bureau situé au RDC de la mairie et demande l'autorisation de tenir une permanence dans les locaux de la mairie.

Le conseil municipal est favorable avec un loyer de 100 € mensuel sous certaines conditions :

Qu'il est un jour de défini à l'avance.

Que la secrétaire de mairie soit présente.

Que la mairie soit fermée au public.

9) ENROCHEMENT LOT 7 DU LOTISSEMENT

Les acheteurs du lot n° 7 du lotissement demandent à ce qu'un enrochement soit réalisé pour tenir le talus de la voie public.

Le conseil municipal à un devis de l'entreprise SEVAL Chazelle pour un montant de 4950€ HT.

Le conseil municipal approuve leur requête mais demande aux acheteurs de prendre en charge la moitié du montant des travaux.

10) DELIBERATION

Une délibération a été prise pour autoriser les adjoints à signer des actes de vente chez le notaire.

11) TAXES FONCIERES Mme MALAPERT

Suite à une erreur du trésor public, Mme Malapert demande une réduction de la taxe foncière.

Le conseil vote contre à 11 voix contre et 0 voix pour.

12) TERRAIN DE JEU

Le conseil municipal valide les plans réalisés en commission pour la partie bâtiment à 11 voix pour et 0 voix contre.

Pour la partie jeu le conseil possède 3 devis :

GPE : 49966€ht terrassement et maçonnerie compris.

Maifranc : 49038€ht sans le terrassement et la maçonnerie.

Algoa : 41620€ht sans le terrassement et la maçonnerie.

L'entreprise GPE est retenue.

13) ILLUMINATIONS

Le conseil municipal a reçu une offre d'une entreprise de St Chamond pour du matériel d'illuminations d'occasion reconditionné à neuf et garantie 5 ans.

Le conseil municipal vote à 11 voix pour, pour un achat d'une valeur de 2455€ht.

14) POINT URBANISME

- Projet M. GASSET : en attente pour cause de problème d'extension de réseau.
- Projet de l'antenne relais : une antenne relais va être implantée au lieu « le Poyet » pour couvrir les zones blanches de « la rivière » et « petites combes ».

15) SUBVENTIONS CCAS

Le CCAS demande d'augmenter sa subvention de 3000€

Le conseil approuve a 9 voix pour et 2 abstention.

16) DECISIONS MODIFICATIVES

Budget communal FONCTIONNEMENT

	diminution crédit	augmentation crédit
615221 entretien réparation bâtiment public	3000	
6573 subvention organisme public CCAS		3000

	diminution crédit	augmentation crédit
615221 entretien réparation bâtiment public	3000	
6535 Formation élus		3000

Budget communal INVESTISSEMENT

	diminution crédit	augmentation crédit
OP 297 travaux église-2135	25000	
OP 295 acquisition d'une roto-2157		25000

17) QUESTIONS DIVERSES

- Les locataires de l'école de « cruzolles » demandent l'autorisation de changer le portail de la cour, le grillage du jardin et démonter la balançoire. Le conseil municipal fourni le grillage et le locataire s'occupe de la pose ainsi que du démontage de la balançoire et du changement de portail.

- Le concours de boule des élus qui devait se tenir à Boen le 5 septembre est annulé en raison de la crise sanitaire.
- Le camp de l'association « jeunesses et reconstruction » est terminé.
- Un point est réalisé pour l'organisation de l'hommage à M. ADAMI Serge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.